

ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC BAIE-COMEAU INC.**150****DM8****Baie-Comeau, le 7 mars 2001**Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc par Hydro-Québec

Côte-Nord

6211-03-061

Madame Louise Boucher, présidente
Madame Claudette Journault, commissaire
Madame Christiane Courtois, commissaire
Bureau d'audience publique sur l'environnement
575, rue St-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 6A6

LA SURVIE DES CAMIONNEURS

Mesdames,

Je vais prendre un peu de votre temps pour vous dire à quel point le projet de la rivière Toulnostouc est très important pour nous, les camionneurs artisans de Baie-Comeau. L'Association des Transporteurs en Vrac, est un organisme à but non-lucratif, qui existe depuis plus de quarante ans. Nous sommes plus de (70) camionneurs artisans indépendants désireux de participer et d'offrir à sa clientèle, « dont Hydro-Québec », un service de qualité en matière de transport en vrac.

Depuis plus de deux ans les camionneurs ne parlent que de cela, on en parle le jour on en rêve la nuit, c'est notre bouée de sauvetage. Nous souhaitons ardemment que se réalise le projet de la rivière Toulnostouc, car depuis les cinq dernières années, la région a connu un ralentissement économique, et ce projet pourra relancer l'économie de la région avec une possibilité d'emplois directs et indirects. Nous savons tous que nos camionneurs vivent des situations très difficiles économiquement, et que plusieurs d'entre eux ont perdu leur entreprise. Tout le monde attend avec impatience que le projet se réalise enfin !

L'expérience des camionneurs artisans a assuré aux entrepreneurs de notre région, un service de qualité sans égard aux différents travaux à accomplir, que se soit en terme de volume de matériel ou de nombre de camions de délais etc... Nous avons participé à la construction des barrages, plus récemment à SM-III (Sainte Marguerite), effectué la réfection de plusieurs routes, l'enrochement des berges, l'assainissement des eaux. Plus de 25 membres de notre association ont travaillé dans la région du Lac St-Jean pendant le déluge de 1995. Étant membre de l'Association Nationale des Camionneurs Artisans Indépendants (ANCAI) nous sommes en mesure de mettre à la disposition de tout entrepreneur ou maître d'œuvre une quantité de camions demandés pour un tel projet.

De plus, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que Hydro-Québec a déjà prévu une clause de participation soit, la clause 50/50. Cette clause a pour but de partager en parts égales le transport de matériaux en vrac entre l'entrepreneur général et les camionneurs. Ceci assurera des retombés économiques à la région ou s'effectuent les travaux.

De plus, en s'assurant de faire affaire avec les camionneurs artisans les coûts du chantier sont diminués, étant donné l'exclusion du décret de la construction, qui exclus les camionneurs qui conduisent eux même leur camion et qui sont membres des organismes de courtage à but non lucratif.

En tant que Président et représentant de l'Association des Transporteurs en Vrac de Baie-Comeau, je souhaite fortement la réalisation d'un tel projet. C'est une question de survie pour nos camionneurs, et pour notre région.

Mesdames, je vous remercie de m'avoir laissé l'occasion de vous donner notre opinion sur l'importance de la réalisation d'un tel projet.

Hubert Bourdages
Hubert Bourdages, président

2650 Boul Laflèche, Baie-Comeau, Qc. G5C 1^{er}4